

**FÊTE DE LA SAINT YVES**  
Messe en la collégiale St-Pierre, Douai – 16 mai 2019

**HOMÉLIE DE MGR DOLLMANN**

Sanctus Yvo erat Brito,  
Advocatus et non latro,  
Res miranda populo  
*Saint Yves était Breton,  
Avocat et pas voleur,  
Chose étonnante pour le peuple*

Ce chant populaire caractérise bien, non sans humour, la figure de sainteté qu'il nous est donné de vénérer aujourd'hui. Yves, « *juge parmi ses frères* », comme le souligne encore la liturgie, rappelle que l'engagement pour la justice peut constituer un authentique chemin de sainteté.

Par son dépouillement le plus total pour le Christ et par ses guérisons miraculeuses, il peut nous apparaître comme une figure hors norme, mais en réalité, il rejoint bien la définition du chrétien donnée par le Pape François dès le début de son exhortation sur la sainteté : « *Peut-être la vie des saints n'a-t-elle pas toujours été parfaite, mais malgré des imperfections et des chutes, ils sont allés de l'avant et ils ont plu au Seigneur* ». (Exhortation apostolique La joie et l'allégresse n. 3).

Saint Yves a pris le chemin de la sainteté en laissant affermir en lui l'appel pressant à travailler pour la justice. Cet appel vient de Dieu lui-même, les lectures de la messe se résument dans le verset du psaume de ce jour : « *la race des justes est bénie de Dieu !* » (Ps 111). La justice est certainement une aspiration profonde que Dieu a posée dans le cœur de tout homme. Répondant à cette aspiration, la communauté internationale est venue à affirmer clairement les droits fondamentaux du respect de la vie et de la liberté des personnes. Mais nous savons bien que leur mise en œuvre est loin d'être acquise. Les Chrétiens individuellement mais aussi par les structures de l'Église s'engagent aux côtés des hommes de bonne volonté et désirent y apporter leur contribution propre.

Pour les croyants, la justice est intimement liée à la charité, elle ne peut être qu'une œuvre de cette charité qui nous a été révélée en Jésus et versée en nos cœurs par l'Esprit-Saint. La justice pour le Chrétien est donnée concrètement dans le Décalogue et ses développements tels les conseils de sagesse de Ben Sirac entendus dans la première lecture. Mais la justice ne peut être parfaitement exercée que dans le dynamisme de la charité.

Saint Yves en est un admirable exemple. Dès l'âge de 27 ans, il a exercé avec sérieux et compétence, sa mission de juge ecclésiastique d'abord à Rennes et très vite à Tréguier. Il rendait le droit, écrivaient les chroniqueurs, sans nulle acception de personne, il s'opposa ainsi au roi Philippe le Bel qui cherchait à spolier une partie des biens de l'Église.

Mais attaché parfaitement au Christ, Yves ne pouvait se limiter à des actes de justice aussi valeureux furent-ils. Une dizaine d'années après son arrivée à Rennes, alors qu'il n'était pas encore prêtre, il allait répondre à l'appel pressant du Christ qui l'invitait à renoncer à tous ses biens pour le suivre, pour s'attacher à lui comme le seul et unique trésor.

Laissant son beau costume bleu d'official, il endossa l'habit des pauvres paysans. Ainsi il allait devenir le serviteur de la justice en vrai disciple du Christ, manifestant que seule la charité pouvait permettre à la justice de remplir pleinement sa fonction dans le respect de la vie et des personnes.

Saint Yves a mis en œuvre les repères du service de la justice selon l'enseignement du Christ. Avec saint Yves, cet engagement se vit d'abord dans une réponse aux nécessités immédiates. Le cœur d'un chrétien devrait être selon l'expression du Pape Benoît XVI, « *ce cœur qui voit où l'amour est nécessaire et qui agit en conséquence* » (Deus est Caritas n. 31).

Yves nous invite encore à vivre le service de la justice dans la liberté et la gratuité. Pour le chrétien c'est une exigence de la charité qui vient de Dieu, le Père de tous les hommes. Elle ne peut être instrumentalisée sous aucun prétexte.

L'engagement pour la justice selon l'évangile est ainsi mise en œuvre selon les repères d'immédiateté, d'universalité et de gratuité. J'en suis témoin quotidiennement, je pense aux chrétiens qui visitent les personnes malades et seules, jusque dans les quartiers les plus pauvres. Je pense à ceux qui se soucient de l'intégration des personnes migrantes ou encore de l'écologie humaine et intégrale.

La société apprécie et estime l'attention des chrétiens aux pauvres et aux petits ou leur engagement pour la justice et la paix, mais elle prend ses distances quand sont rappelés les fondements de cet engagement, notamment la dignité de chaque être humain riche ou pauvre, malade ou bien-portant, à naître ou au seuil de la mort.

De même, le monde actuel a du mal à entendre les droits d'une personne à une famille, à la liberté religieuse et à l'objection de conscience. L'engagement chrétien s'appuie sur une vision de l'homme et de Dieu qui est inscrite dans les Écritures et qui interpelle les visions matérialistes et consuméristes prédominantes. Je ne peux que souhaiter qu'un dialogue serein et fécond entre les pensées philosophiques et religieuses puisse se maintenir dans notre pays et s'approfondir.

A Douai dans la Grand'Chambre du parlement, le tableau de la religion et celui de la justice se côtoient. C'est là pour nous tous une invitation à articuler charité et justice, respect de la personne et mise en œuvre du droit.

Ainsi en vénérant saint Yves, Breton, avocat et pas voleur, comme on avait coutume de le chanter, ne soyons pas étonnés ! Saint Yves l'a été comme fidèle disciple du Christ !  
Qu'il nous obtienne de poursuivre son œuvre !

✠ Vincent Dollmann